Wahlprüfsteng 2018

En vue des élections législatives du 14 octobre prochain le groupe de coordination du Ronnen Desch a rédigé un catalogue de 10 préoccupations majeures relatives à l’intégration en général et des dpi et bpi en particulier.

Ces éléments ont été recueillis lors des plénières et groupes de travail du Ronnen Desch.

Ces propositions sont de la responsabilité du groupe de coordination et n’engagent pas les participants aux plénières du Ronnen Desch.

Il en va du vivre ensemble au Grand Duché. Sont donc concernés tous les habitants du Luxembourg.

La présente contribution au débat public devrait pouvoir contribuer à enrichir les programmes des partis politiques en vue des élections législatives.

Le groupe de coordination du Ronnen Desch

Wahlprüfsteng 2018

promus par le groupe de coordination du Ronnen Desch

1. La politique d’accueil et d’intégration doit commencer par une pédagogie auprès des résidents (et des frontaliers).
2. A l'arrivée des personnes d’origine étrangère, des demandeurs de protection internationale et des réfugiés relocalisés, un seul Ministère doit être compétent pour les volets « procédure, accueil et intégration ».
3. La procédure de la demande de protection doit être plus transparente et mener dans les délais de 6 mois prévus par la loi à une décision.
4. Le degré de vulnérabilité et les traumatismes vécus doivent pouvoir être repérés au plus vite par des professionnels dûment formés.
5. Les demandeurs de protection internationale doivent passer rapidement un bilan de leurs compétences et de leurs besoins en matière d'intégration, dont la scolarisation et la formation professionnelle.
6. Les dpi doivent être répartis sur les communes.

7. Un dpi doit pouvoir travailler au plus vite.

8. Les dispositifs d'apprentissage d’une langue et de connaissance de la société et des cultures du Luxembourg doivent être multipliés.

9. Logement : la priorité des priorités pour une très large partie des résidents, dont les dpi et bpi, auquel il convient d’adjoindre un accompagnement social nécessaire durant au moins les 2 premières années suivant son installation

10.   Enfin, et surtout, il faut aider au développement et à la sécurité dans les pays dont proviennent les réfugiés

**Ad 1. La politique d’accueil et d’intégration doit commencer par une pédagogie auprès des résidents (et des frontaliers)**

Tous sont concernés par l’intégration : nationaux, oldcomers et newcomers.

Au fil de 150 ans le Luxembourg a une longue tradition d’accueil et d’intégration.

Des arrivées successives de migrants ont contribué à son identité et à son essor économique.

Ce que depuis 2015 d’aucuns appellent la crise des réfugiés, est en premier lieu la crise de l’UE à laquelle s’ajoute la crise du logement au Grand-Duché .

Aux 2 000 réfugiés annuels il y a lieu d’ajouter les 20 000 nouvelles arrivées annuelles de personnes actives avec leurs familles, sans oublier les 200 000 migrants « quotidiens ». La venue significative de réfugiés a suscité une vague de sympathie et de solidarité dans la population. Les efforts des autorités ont été complétés par la société civile et encouragés par l’Oeuvre Nationale de Secours Grand Duchesse. Ils doivent être repris et amplifiés par les pouvoir publics par le biais du plan quinquennal d’intégration. Les organismes consultatifs nationaux et communaux doivent être réformés pour pouvoir jouer effectivement leur rôle dans le processus d’intégration.

Définition du Conseil Economique et Social CES de l’intégration (avis du CES rapport intégration 2014): **« L’intégration, c’est vivre, travailler et décider ensemble dans un esprit de respect mutuel, de solidarité et de cohésion sociale. »**

Donner plus de moyens financiers à la société civile, encourager l’engagement citoyen dans tous les secteurs et assurer un cadre légal permettant à la société civile de travailler ce qui présuppose dialogue et écoute. On pourrait même aller jusqu’à institutionnaliser les tandems citoyens, facteur d’intégration énorme.

**Ad 2. A l'arrivée des personnes d’origine étrangère, des demandeurs de protection internationale et des réfugiés relocalisés , un seul Ministère doit être compétent pour les volets « procédure, accueil et intégration ».**

Direction de l’Immigration et OLAI doivent dépendre d’un même Ministre, flanqués d’un comité interministériel ouvert aux partenaires sociaux et à la société civile et travaillant en toute transparence. Pareil comité contribuerait à maintenir l’acceptance des politiques d’intégration dans la société.

**Ad 3. La procédure de la demande de protection doit être plus transparente et mener dans des délais raisonnables à une décision.**

Pour ceux qui n’auront pas de statut et qui devront, en vertu de l'accord inique de Dublin, retourner dans le premier pays où ils ont été enregistrés, **il faut leur fournir les moyens d'y réussir**~~.~~

**Ad 4. Le degré de vulnérabilité et les traumatismes vécus doivent pouvoir être repérés au plus vite par des professionnels dûment formés.**

Beaucoup de réfugiés ont vécu de telles horreurs qu'aucune intégration n'est possible sans un tel passage.

« Je länger ein Asylverfahren dauert, desto höher ist die Prävalenz für psychische  Störungen sowie körperliche Gesundheitsprobleme.»

« Mehrere Untersuchungen konnten feststellen, dass mit der Dauer eines Asylverfahrens die Prävalenz für psychische Störungen sowie für körperliche Gesundheits-  probleme steigt und die Lebensqualität und Zufriedenheit der Betroffenen sinkt.

Hierauf scheinen insbesondere ein mangelhafter Zugang zum Gesundheitssystem  (Laban et al. 2008; Bhui et al. 2006; Gerritsen et al. 2006), geringe Lebensqualität, wahrgenommene  Diskriminierung sowie eine fehlende Arbeitserlaubnis und finanzielle Sorgen einen  wesentlichen Einfluss zu haben (Laban et al. 2004; Noh et al. 1999). Diese nach der Ankunft auftretenden Probleme können eine Genesung erschweren oder sogar verhindern.

(Porter & Haslam, 2005; Silove et al., 1997; Momartin et al. 2006).

Si les traitements médicaux d’ordre physiologique et physique sont bien pris en charge, il faut apporter une attention particulière au suivi des problèmes de santé mentale (traumatisme et post-traumatisme).

Dans le cadre de l’établissement de bons médicaux avant l’entrée en vigueur de l’assurance maladie volontaire, veiller à une délivrance sans délai des bons médicaux pour mieux répondre aux problèmes de santé.

**Ad 5. Les demandeurs de protection internationale doivent passer au plus vite un bilan de leurs compétences et de leurs besoins en matière d'intégration, dont la scolarisation et la formation professionnelle.**

Etablir à l’arrivée un profil tenant compte des compétences non seulement linguistiques et professionnelles, mais aussi sociales et culturelles. Une instance unique sera responsable pour un pareil « *screening*». Les constats sont partagés par la Direction de l’Immigration, l’OLAI et l’ADEM dans le respect de la protection des données personnelles, du fait que l’accord de la personne concernée est demandé. L’établissement d’un tel profil est indispensable pour le parcours de formation, d’orientation et d’intégration dans la société.

La Direction de l’Immigration, l’Olai, les responsables des foyers, les organisateurs de cours de langue et le SNAS doivent inciter des bpi ( et ceux qui ont une *Bleibeperspektiv*) à s’inscrire à l’ADEM, l’interlocuteur principal des bénéficiaires du RMG à compétences linguistiques adaptées, les autres bénéficiaires restant sous la responsabilité du SNAS.

Proposer une information sur la législation du travail, la sécurité sociale et autres thématiques essentielles.

Consolider les collaborations de l’ADEM avec les Chambres professionnelles et d’autres organisations professionnelles pour des stages en entreprises pour les dpi.

Soutenir structurellement les initiatives (d’ores et déjà existantes et à venir) pour favoriser l’insertion dans le marché de l’emploi (p.ex. *In situ Job*, *Connections*) et celles favorisant l’accès à des études supérieures*.*

Harmoniser les prestations des Offices Sociaux pour tous les résidents, et particulièrement pour les résidents de moins de 25 ans dans la loi.

S’inspirer d’autres expériences dont la *Bleibeperspektiv* allemande qui accorde une attention particulière dès leur arrivée aux dpi ayant de bonnes perspectives d’obtenir le statut (donc tous ceux n’entrant pas dans une procédure accélérée), en leur donnant un accès rapide au travail et droit à un cours de langue.

**Déduire du bilan des compétences un parcours vers l’autonomie**, dans le dédale des multiples institutions et associations si compétentes et dévouées pour les servir.

Accompagner le dpi vers l’autonomie, par des mesures d’*empowerment* . Se donner les moyens pour que les dpi et les bpi puissent devenir des acteurs -citoyens dans la société luxembourgeoise et ne pas tomber dans l’assistanat. Il convient notamment de prendre en compte les adultes et parents dans la tranche d’âge 30-55 ans, donc encore employables, pour leur garantir via le service de formation des adultes l’obtention des outils et compétences leur favorisant l’accès à l’emploi.

Participation à la gestion du foyer

Dans la loi du 18 décembre 2015 relative à l’accueil des demandeurs de protection internationale et de protection temporaire, l’article 10 (07) stipule que « les demandeurs peuvent participer à la gestion des ressources matérielles et des aspects non matériels de la vie dans la structure d’hébergement par l’intermédiaire d’un d’un comité ou d’un conseil consultatif représentatif des personnes qui y sont hébergées ». Pareil comité constitue un exemple de pratique citoyenne indispensable.

Au Luxembourg, pays à la pointe de la digitalisation, l’assistance alimentaire devrait se faire à travers la distribution de **cartes de crédit rechargeables**, au besoin couplée à un système de reconnaissance des empreintes digitales du bénéficiaire. Les montants alloués aux DPI pour l’achat d’aliments devraient être **cumulés avec les montants dédiés à l’achat d’articles d’hygiène et de vêtements**, laissant le choix des priorités aux DPI. Ce système rendrait une certaine autonomie aux parents et leur rendrait la capacité de prendre des décisions, en préparant les repas pour leurs enfants.

Pour permettre à tous les DPI/BPI résidant en foyer de profiter de ce système, **tous les foyers devraient être équipés d’une cuisine collective** ou de kitchenettes en nombre, et de suffisamment de frigos pour stocker la nourriture des résidents. Quant aux foyers ne disposant pas d’une cuisine assez grande (les cuisines existantes ne sont souvent que des cuisines de dépannage), il serait envisageable d’installer un (ou plusieurs) conteneur(s) de cuisine à proximité du foyer (comme il est usuel de le faire avec des conteneurs sanitaires). Ces conteneurs seraient par définition mobiles et pourraient être facilement transférés vers un autre foyer, selon le besoin.

Pour pallier à la problématique des ‘célibataires incapables de cuisiner seuls’, une représentante du RD a posé la question à de nombreux hommes seuls. Certains ont avoué ne pas être bons cuisiniers, mais ils étaient tout de même très favorables au fait de cuisiner eux-mêmes. Dans certains foyers, notamment à Sanem, les hommes se mettent d’accord avant le passage de l’épicerie mobile sur qui achète quoi, et certains résidents font la cuisine pour tout un groupe, alors que les autres se chargent d’autres tâches domestiques. La préparation des repas au foyer serait favorable à l’entraide entre les résidents et favoriserait une **vie communautaire plus collective** et joviale.

Il est également envisageable de proposer des **cours de cuisine** dans les foyers, avec l’aide de bénévoles, pour améliorer les capacités culinaires des personnes qui y sont intéressées et/ou pour échanger des recettes locales/de leur pays, en invitant régulièrement des résidents luxembourgeois. Enfin la plupart des foyers disposent d’équipes éducatives compétentes pour former ces jeunes appelés tôt ou tard à se prendre en charge.

La **distance** entre le lieu de résidence des DPI et les commerces ne constitue pas un problème, les DPI disposant d’un titre de transport. Il serait envisageable de mettre un chariot à leur disposition. L’OLAI pourrait veiller à ne pas loger les personnes particulièrement vulnérables et/ou à mobilité réduite dans des foyers isolés et éloignés des commerces.

Dans certains cas exceptionnels (personnes souffrant d’un handicap physique, personnes à mobilité réduite, personnes très âgées, etc.), il faudrait donner la possibilité aux DPI de commander des plats cuisinés livrés à domicile (**repas sur roues**).

Il serait également envisageable d’ouvrir l’accès aux **‘Cents Buttek’ / épiceries sociales** aux DPI, dans les communes qui en disposent.

Le RD pourrait organiser une **réunion entre le Programme alimentaire mondial et l’OLAI** pour avoir des informations plus détaillées sur les systèmes de transferts monétaires décris plus haut.

L’adoption d’une telle approche permettrait aux DPI, ainsi qu’aux BPI résidant encore en foyer, d’avoir accès au marché local, de maintenir leur sens de la responsabilité, de les préparer à leur indépendance hors du foyer, leur permettrait de découvrir le pays, de rencontrer des résidents et de se familiariser avec les magasins et produits locaux. Ce système contribuerait à l’intégration des DPI/BPI, favoriserait leur autonomisation et leur sens d’appartenance à leur communauté d’accueil. Ce système stimulerait la concurrence et soutiendrait les commerces locaux.

Scolarisation

Rendre obligatoire une formation spécifique et poussée des enseignants d’enfants de dpi et des chargés de cours de langue, ainsi qu’un échange de pratiques.

Eviter la scolarisation des enfants dans l’enceinte des foyers., et en tous les cas, comme le stipule la loi, l’interdire au-delà d’une année.

Assurer l’accès aux maisons relais pour les enfants de dpi/bpi.

Eviter la concentration de classes d’accueil dans un même bâtiment scolaire et favoriser la mixité avec des élèves des classes « normales ».

Faire participer les enfants des classes d’accueil au fil de l’année scolaire à des activités avec d’autres classes du même bâtiment (de la gymnastique aux cours de musique).

Intégrer d’office les enfants de dpi fréquentant une classe d’accueil dans la maison relais la plus proche.

Prendre en charge les frais supplémentaires pour maisons relais allant au-delà des 25 heures de gratuité, comme p.ex. le repas à la cantine scolaire afin de faciliter l’intégration.

Informer les dpi/bpi des offres de la LASEP et de la MUSEP.

**Ad 5. Les dpi doivent être répartis sur les communes.**

A cet effet l'indice socio-économique évoqué à l'article 3 de la loi du 16 décembre 2016 portant création d'un Fonds de dotation globale des communes pourrait être invoqué tenant compte de population et de la situation socio-économique de la commune. Le financement des frais de logement et d’encadrement devra en être assuré par l’Etat.

**Ad 6. Un dpi doit pouvoir travailler au plus vite**

Pareil accès rapide à l’emploi est souligné par de nombreuses instances comme l’OCDE et le Parlement Européen.

Il faut amender d’urgence l’AOT (autorisation d’occupation temporaire) qui ne permet qu’à de rares personnes par an une occupation.

Il faut simplifier et accélérer les démarches.

**Ad 7. Les dispositifs d'apprentissage d’une langue et de connaissance de la société et des cultures du Luxembourg doivent être multipliés.**

Des formations interculturelles doivent être proposées aux enseignants, aux travailleurs sociaux, aux fonctionnaires en contact avec le public.

A cet effet le Zentrum fir politesch Bildung doit être associé.

Un relevé des bonnes pratiques doit être mis en ligne.

**Un PIA ambitieux** avec notamment un volume consistant de cours de langue basé sur une loi. Combiner PIA et Contrat d’Accueil et d’Intégration au bénéfice de tous les nouveaux venus.

En Allemagne les dpi ont droit à un minimum de 600 heures de cours d’allemand.

Quelles pourraient être des motivations et incitations pour la fréquentation. A été évoquée L’hypothèse de fournir la garantie locative aux assidus a été évoquée.

Impliquer les autorités communales et leur Commission Consultative d’Intégration et intégrer la dimension dpi/bpi dans le Plan Communal d’Intégration.

Tenir des réunions d’information et des séances de formation pour agents communaux et sociaux (législation d’asile, etc). intégrer

Mettre en concordance l’offre et la demande de cours de langue. Revoir la loi sur le congé linguistique (comme prévu dans le programme gouvernemental de 2013)

Offrir des cours qui débutent à plusieurs moments de l’année.

Mettre en place des lieux de pratique, avec des coaches linguistiques, des tables de conversation, etc.

Envisager un contingent de dpi/ bpi dans les cours officiels, pour favoriser le contact des dpi/bpi avec d’autres apprenants.

Rendre les cours de langue obligatoires aux dpi, bpi et à ceux bénéficiant d’une *Bleibeperspektiv*, de même que d’autres initiatives liées à l’intégration.

Mettre en place des échanges d’une part entre les promoteurs et d’autre part entre chargés de cours.

Créer un site internet reprenant tous les cours de langue du Grand-Duché à l’instar de celui de la ville de Luxembourg qui informe sur tous les cours de langue qui se tiennent dans la capitale.

**Le Cours « vivre en société »**

Se référer au vécu avant la fuite : le dpi a eu une vie avant de venir au Luxembourg.

Eviter des jugements de valeur, faire valoir ce qui est la règle ici : p.ex égalité hommes –femmes, respect des LGBT, etc.

Dépasser un enseignement théorique : exercices pratiques, visites, échange, méthodes actives, activités culturelles,

Le Grand -Duché comme membre de l’UE,

Prévoir des interventions en langue maternelle,

Se soucier d’approches ponctuelles envers les femmes, les personnes fragiles, etc.

Le lead de ce volet reviendrait au sein du comité interministériel au MENJE, (commission des programmes Vivre en société et Education civique) avec l’OLAI, le ZepoBI et les ONG actives en le domaine.

**Activités culturelles et sportives**

Vu que les dpi disposent d’un argent de poche mensuel de seulement 25 €, encourager

- la promotion du Kulturpass par l’OLAI et les responsables des Foyers,

- l’offre d’entrées gratuites à des spectacles, à la piscine, aux musées, etc.,

- des visites guidées de la commune et de ses équipements.

Supporter des événements culturels, dont des fêtes traditionnelles des différentes cultures (par la mise à disposition de salles, l’octroi de subsides, etc.), avec le souci d’organiser des événements ouverts à tous les résidents.

L’implication de la société civile de la Ligue CTF et UGDA aux partenaires sociaux en passant par les groupements spirituels et les associations sportives, culturelles et sociales ne peut relever de la seule Œuvre Grande Duchesse. Celle- ci a fait œuvre de pionnier et doit être relayée par les pouvoirs publics.

Une réflexion doit être entamée concernant un congé de bénévolat, la proposition de loi Bodry concernant un congé associatif doit être mise à l’ordre du jour.

**Ad 9. Le logement : la priorité des priorités pour une très large partie des résidents**

Renvoi aux suggestions d’un certain nombre de personnes issues du groupe de travail LOGEMENT du Ronnen Desch (Annexe 1) et y mentionner l’accompagnement social lorsque nécessaire.

Le logement doit être accompagné socialement vers l’autonomie et l’intégration pour les personnes témoignant un besoin.

**Ad 10. Enfin, et surtout, il faut aider au développement et à la sécurité dans les pays dont proviennent les réfugiés.**

 L’UE a tendance à employer ses moyens de coopération au développement à combattre les migrations, plutôt que d’investir dans la formation et dans le développent socio-économique

* Intensifier l’aide au développement de l’UE et élargir les aides nord-sud pour diminuer les flux migratoires liés à la pauvreté,
* Ne pas allouer de moyens financiers et militaires pour enrayer les migrations,
* Ne pas conclure d’accords de réadmission avec des régimes « douteux ».